



ALGERIA

**65ème Session de l'Assemblée Générale
des Nations Unies**

**Déclaration de
S.E. M. Djamel Moktefi
Ambassadeur,
Représentant Permanent Adjoint**

Devant la Première Commission

**Débat Thématique
sur le Désarmement Régional et Sécurité**

New York, le 21 octobre 2010

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait, encore une fois, vous féliciter chaleureusement sur l' excellente manière avec laquelle vous diriger les débats de notre Commission et vous assurer de sa pleine coopération pour le succès de nos travaux.

Sur la question du désarmement régional et de la sécurité, l'Algérie a fait de son engagement en faveur de la promotion de la paix et la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. C'est pourquoi l'Algérie est déterminée à apporter son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité notamment dans la région de la Méditerranée.

Ainsi, l'Algérie a toujours mené une politique méditerranéenne active fondée sur les principes de coopération, d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel.

Monsieur le Président,

Dans l'addendum 1 de son rapport A/65/126, le Secrétaire Général des Nations Unies reproduit la réponse communiquée par l'Algérie portant sur deux points :

Le premier concerne l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba en juillet 2009 relatif à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. L'Algérie estime que la dénucléarisation et la sécurité en Afrique constituent un facteur essentiel pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée.

Le deuxième point soulevé dans la réponse communiquée par l'Algérie, et qui est lié au premier, concerne l'initiative algérienne pour la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel. C'est à l'initiative du Gouvernement algérien qu'une véritable coopération régionale a été mise en place pour la prévention et la lutte contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne. Il est indéniable que la

situation préoccupante qui prévaut au Sahel a des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du continent africain. Cette situation exige le redoublement des efforts et le renforcement de la coopération entre les Etats de la sous-région dans leur combat contre ce fléau. Elle requiert également un soutien conséquent de la part de la communauté internationale pour renforcer les capacités des pays du Sahel à faire face à ce défi.

Il est clair, donc, que les défis et les périls qui menacent la stabilité du continent africain se répercutent sur la région méditerranéenne et affaiblissent les capacités et les potentialités de coopération et d'assistance entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée.

Monsieur le Président,

Ma délégation se fait un honneur et un privilège de soumettre à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée Générale, en cette 65^{ème} session au titre du point 102 de l'ordre du jour, un projet de résolution intitulé «Le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée» (A/C.1/65/L.30).

A l'exception des mises à jour techniques, ce projet de résolution reprend l'intégralité du texte contenu dans la résolution 64/68. Il fait état notamment des efforts que déploient les pays méditerranéens pour faire face, de façon globale et coordonnée, aux défis qui leur sont communs. L'objectif général vise à faire de la Méditerranée une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant la paix, la stabilité et la prospérité.

Ce document invite tous les Etats de la région de la Méditerranée qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération issus de négociations multilatérales. Ce texte encourage également tous les Etats de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance mutuelle, en cultivant la franchise et la transparence en ce qui concerne toutes les questions militaires en utilisant le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et en communiquant des données et informations exactes au Registre des armes classiques de l'ONU.

Le projet de résolution encourage, de même, les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive par des terroristes. La coopération est également encouragée dans la lutte contre la criminalité internationale et les transferts illicites d'armes.

Ce texte réaffirme, enfin, que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité de l'Europe ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation ainsi que les coauteurs de ce texte comptent sur l'appui de l'ensemble des Etats Membres pour l'adoption par consensus de cet important projet de résolution.

Je vous remercie.